

INFORMATION MUNICIPALE

OBJET : PROCEDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS A L'ETAT VISUEL D'ABANDON AU CIMETIERE COMMUNAL DE LA-SURE-EN-CHARTREUSE

En application de la législation funéraire et dans un souci de préserver l'aspect général et fonctionnel du cimetière, la commune s'est engagée dans un programme de mise en conformité du cimetière communal.

De ce fait, une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon est en cours.

A titre d'information, la liste des concessions dont l'état visuel d'abandon a été constaté, est déposée et tenue à la disposition du public en mairie, à la Préfecture et à la Sous-préfecture ainsi qu'au bureau du conservateur, si cet emploi existe.

La liste est consultable aux jours et heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet de la commune et/ou sur le site www.cimetieres-de-france.fr.

Une plaquette d'information est également apposée sur chacune des concessions concernées.

Les familles sont priées de se faire connaître en mairie, avant toute intervention sur la concession, pour réaliser les formalités préalables aux travaux de remise en état nécessaires.

Le Maire
RIVIERE Virginie



AVIS MUNICIPAL

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
LISTE DES CONCESSIONS AYANT ETE CONSTATEES
A L'ETAT VISUEL D'ABANDON

Le Maire de la commune de LA-SURE-EN-CHARTREUSE (38134)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-8 et 9, L. 2223-17, L. 2223-18, ainsi qu'à ses articles R. 2223-12 et suivants ;

AVISE

Que l'état visuel de l'état d'abandon des concessions listées ci-après a été constaté par procès-verbal dressé par l'autorité municipale, après transport sur les lieux, le 27/11/24 dans le cimetière de Pommiers la Placette :

EMPLACEMENT / SEPULTURE (Format : N° Cimetière / N° Carré / N° Emplacement)	DATE DE L'ACTE	CONCESSIONNAIRES	INHUMES
1 - Carre 1 - 7	01/01/1940	?	- DUFFOUR Henri - 27/07/1941
1 - Carre 1 - 10	16/02/1980	?	- CUCHET Jean - 1980
1 - Carre 1 - 17	09/03/1963	DAMOND Paul	- DAMOND Paul - 1985
1 - Carre 1 - 19	01/12/1946	TRIDON Angélique	- FAMILLE TRIDON - TRIDON Joseph - 1978 - TRIDON Esther - 1989 - TRIDON Claude - 14/09/1932 - TRIDON Rosalie née BOINON - 08/02/1949 - TRIDON Claudius
1 - Carre 1 - 20	08/12/1967	PETER André	- PETER Nancya née POURRET - 1998 - PETER Maurice
1 - Carre 1 - 21	13/11/1954	ROLLAND Alphonse	- FAMILLE ROLLAND - ROLLAND Marie - 1883 - VEDOVATI Angèle - 1933 - ROLLAND Louis Alphonse - 1962
1 - Carre 2 - 42	25/08/1893	BARNOUD Jean Louis	- FAMILLE BARNOUD Louis - BARNOUD Jean Louis - 12/06/1904 - BARNOUD Marie Philomène née SEDANT - 03/01/1925 - BARNOUD Louis - 17/05/1870 - BARNOUD L. Marie née BUISSIÈRE - 02/07/1870 - BARNOUD Christine - 05/02/1875 - BARNOUD Louis - 24/12/1879 - BARNOUD Angèle - ? A?

EMPLACEMENT / SEPULTURE (Format : N° Cimetière / N° Carré / N° Emplacement)	DATE DE L'ACTE	CONCESSIONNAIRES	INHUMES
1 - Carre 2 - 43	17/02/1892	REYNAUD Jean	- FAMILLE BUISSIERE - FAMILLE REYNAUD Jean - FAMILLE HAUTEPHARE* - BUISSIERE Jean - 1878 - REYNAUD J. Joséphine née BUISSIERE - 10/12/1949 - BUISSIERE Rosalie née GENEVE - 1915 - REYNAUD Jean - 24/03/1937
1 - Carre 2 - 108	15/09/1935	BUISSIERE Romain BUISSIERE Romain	- FAMILLE BUISSIERE - FAMILLE FAYOLLE - FAYOLLE André - 1967 - FAYOLLE Juliette née BUISSIERE - 1973 - BUISSIERE Lucie née GENEVE - 1940 - BUISSIERE Romain - 1938
1 - Carre 2 - 109	01/03/1935	COCHET Joseph Marius	- FAMILLE COCHET Joseph - COCHET Jacqueline née MASSON - 1938 - COCHET Joseph François - 1934 - COCHET Marie Louise née THERMAT - 1891 - COCHET Marius - 1944 - COCHET Paul - 1956

Qu'en conséquence, les descendants ou successeurs des concessionnaires sus-indiqués ou, éventuellement, les personnes chargées de l'entretien sont invités à rétablir la concession en bon état de propreté et/ou de solidité dans un délai maximum de 1 an; faute de quoi, la commune procédera à la reprise des terrains, conformément à la réglementation, après un second et dernier procès-verbal de constat.

Que le présent avis comprenant la liste des concessions faisant l'objet de la procédure est consultable sur les panneaux d'affichage à la mairie, aux portes du cimetière ainsi que sur la plateforme www.cimetieres-de-france.fr, dans l'espace dédié au cimetière communal concerné et, le cas échéant, peut être consulté, sur le site internet de la commune.

Dressé à LA-SURE-EN-CHARTREUSE, le lundi 2 décembre 2024

Le Maire

RIVIERE Virginie





COMMUNE DE LA-SURE-EN-CHARTREUSE

CIMETIERE DE POMMIERS-LA-PLACETTE



- A titre indicatif :
- Equipement funéraire communal
 - Pied de tombe
 - Emplacement justifiable d'une Procédure de reprise



LA-SURE-EN-CHARTREUSE		38
POMMIERS-LA-PLACETTE		
ATC	EB	INTERVENTION
TOPO	VZ	
REDI	ML	
DAO	OE	16/10/2024
LIV	OE	

DOSSIER N° : 20230007AGEP38

PLAN DEBUT DE PROCEDURE

ECHELLE 1/100

- ### LEGENDE
- Emplacement bâti
 - Emplacement en pleine terre
 - Emplacement en terre non matérialisé
 - Emplacement projeté disponible
 - Emplacement concédé non occupé
 - Limite de carrés

- ### LEGENDE
- Case concédée
 - Case vide disponible
 - Case projetée disponible
 - Case occupée, non concédée
- COLONNABRIQUE
- | | | | |
|---|----|----|----|
| 9 | 10 | 11 | 12 |
| 1 | 2 | 3 | 4 |
| 5 | 6 | 7 | 8 |
- ECHELLE 1/50

